L'academie a jugé que Les praticiens qui ont employé sur La dure mere des remedes indistinctement sans egard aux differens etats où etoit cette membrane, ont agi en routiniers aveugles. si l'on ne consultoit que Levenement il y auroit bien des cas où il paroitroit assi indifferent de se servir d'un remede ou d'un autre. mais depuis que La chirurgie commence à sortir de La crasse dont elle etoit couverte par le deffaut des lettres, on a senti que La dure mere pouvoit etre attaquée d'inflammation, de contusion, de lacération de suppuration, de gangrène, le remede qui convient à l'une de ces circonstances, ne pouvoit pas etre employé raisonnablement dans une autre qui presente une indication contraire. ainsi — ce memoire ne peut etre d'aucune utilité.

Louis

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE BIBLIOTHEQUE

ARC 44 n° 104

L

M. Lamorier